

# **SOCIETE DE TIR "LE PLEUREUR"**

## **Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1er mars 1991, Hôtel de la Poste à 1934 Le Châble**

L'assemblée a été convoquée le 31 janvier 1991 et peut donc siéger valablement.

### **1. Souhais de bienvenue**

Le Président ouvre l'assemblée à 2030 h et souhaite la bienvenue à tous les membres. Il donne connaissance de l'ordre du jour qui est accepté sans modifications :

1. Souhais de bienvenue
2. Appel nominatif par feuille circulante
3. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 1990
4. Rapport de la Caissière, lecture des comptes
5. Rapports des vérificateurs de comptes et décharge aux organes
6. Fixation des cotisations 1991
7. Rapport du Président
8. Rapport des délégués
9. Activités 1991
10. Distribution des médailles de maîtrise
11. Tir de la Fédération 1992
12. Présentations et admissions des nouveaux membres
13. Propositions individuelles et divers
14. Clôture de l'Assemblée

### **2. Appel nominatif par feuille circulante**

Le Secrétaire fait circuler une feuille de présence qui lui est ensuite retournée.

36 membres sont présents et 12 sont excusés sur un total de 133. (Voir feuilles annexes)

### **3. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 1990**

Le Secrétaire lit le protocole de l'assemblée générale du 2 mars 1990 qui est approuvé par applaudissements.

### **4. Rapport de la Caissière, lecture des comptes**

La caissière donne lecture des comptes qui se bouclent avec un déficit de fr. 18'995.80.

Au niveau des subsides communaux, elle relève qu'ils ont été ventilés différemment que par rapport aux années précédentes.

Un résumé des comptes est remis aux membres présents. (Voir également annexe)

## **5. Rapports des vérificateurs de comptes et décharge aux organes**

Pascal Michaud donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes qui a été établi avec André Fellay le 28.01.1991.

En résumé, les vérificateurs félicitent la caissière de son travail et, sans juger les décisions du comité, le mettent en garde contre un excès de dépenses. Ils conseillent à l'assemblée d'approuver les comptes. (Le rapport figure en annexe)

## **6. Fixation des cotisations 1991**

Le comité ne propose pas d'augmentation des cotisations mais propose que la location des clés du stand passe de fr. 20.-- à fr. 30.-- vu que c'est ce montant que nous payons à l'Association. Au vote, aucune opposition ne se fait connaître.

Paul Gay demande si des mesures seront prises pour réduire les frais. Le Président lui répond que les 2 postes principalement déficitaires sont celui des prix et des subventions aux tireurs qui participent à des tirs extérieurs. En conséquence, il y a lieu de s'attendre à des diminutions sur ces 2 domaines.

Maurice Besse n'est pas d'accord sur une réduction des subventions à des tirs extérieurs et prévient que la société se doit aussi d'encourager de telles participations.

## **7. Rapport du Président**

Voir rapport en annexe

## **8. Rapport des délégués**

D'entente avec Pascal Michaud, Nicolas Meichtry présente le rapport des délégués.

Il remercie Martin Gay et l'armée pour les travaux effectués au stand durant l'année.

Il relève que la santé de l'association est bonne malgré des achats de matériels et de cibles. En outre, la participation 1990 aux tirs fédéraux était également très bonne. Les rentrées fournies par Bovernier et Orsières sont également appréciables.

L'AG de l'Association est fixée au 8.3.1991 et il y sera pris une décision quant aux participations d'Orsières et de Bovernier au stand. Il prévient que les communes, propriétaires du stand, sont seules compétentes pour accepter de nouvelles communes et que le comité n'a qu'une voix consultative

Il nous avise que l'armée viendra à nouveau cette année effectuer de nouveaux travaux et demande la collaboration de tous les membres pour aider le concierge dans ses différentes tâches. Il en profite pour remercier M. et Mme Bolletti du travail accompli.

Il annonce que 2 manifestations d'importance sont prévues en 1992, à savoir le tir de la Fédération du Bas-Valais par Le Pleureur et le tir des vétérans valaisans au petit calibre.

## **9. Activités 1991**

Le plan de tir est approuvé tel que présenté. Le comité demande aux responsables de trouver des remplaçants pour les tirs dont ils ne pourraient assumer la charge et de le lui faire savoir.

## 10. Distribution des médailles de maîtrise

Les médailles de maîtrise sont remises par le vice-président.

## 11. Tir de la Fédération 1992

Le Président informe l'Assemblée qu'un comité doit être créé pour l'organisation du tir de la Fédération de 1992 qui sera également l'occasion de fêter les 50 ans de la société.

Il demande aux membres si certains veulent accepter la charge de Président de ce comité. Devant le peu d'empressement, il se propose pour l'accepter mais présente également sa démission de la Présidence de la Société, proposition qui est refusée.

Comme rien ne peut être décidé de suite, nous y reviendrons dans les divers.

## 12. Présentations et admissions des nouveaux membres

Sur proposition du Secrétaire et du Comité, les membres suivants sont admis :

|                   |                   |                      |          |
|-------------------|-------------------|----------------------|----------|
| Jean-Cédric Favre | Chalet Arlequin   | 1936 Verbier         | 09.05.70 |
| François Maret    |                   | 1934 Bruson/Villette | 11.11.70 |
| Isabelle May      | De Georgy         | 1934 Villette        | 13.07.70 |
| René Moser        |                   | 1934 Villette        | 22.06.62 |
| Nicolas Carron    | Les Places        | 1947 Versegères      | 28.11.69 |
| François Sarrasin | Rue du Castel 1   | 1920 Martigny        | 25.10.56 |
| Chantal Sarrasin  | Rue du Castel 1   | 1920 Martigny        | 27.08.56 |
| Philippe Masson   |                   | 1934 Villette        | 17.10.53 |
| Michel Meilland   | Case postale 235  | 1936 Verbier         | 02.03.52 |
| David Dumoulin    | Rest. La Ruinette | 1934 Villette        | 24.12.60 |
| Johnny Manenti    | Montagnier        | 1934 Villette        | 09.11.63 |
| Eric Fumeaux      |                   | 1934 Villette        | 24.03.69 |
| Steven Dumoulin   | Chalet Dix Huit   | 1936 Verbier         | 11.11.66 |

De même, le comité propose la radiation des membres suivants qui ne se sont pas acquittés des cotisations depuis plusieurs années et n'ont pas répondu à des lettres recommandées. Il s'agit de :

|                          |                     |                      |          |
|--------------------------|---------------------|----------------------|----------|
| André Alter              |                     | 1934 Bruson          | 26.05.44 |
| Salvatore D'Amplio       | Ambassador 109      | 1936 Verbier         | 30.12.60 |
| Gérard Duay              |                     | 1936 Verbier-Village | 12.07.58 |
| Jean-Marc Farquet        | Le Cotterg          | 1934 Villette        | 11.12.58 |
| Jean Fernandez           |                     | 1936 Verbier-Station | 27.04.54 |
| Christophe Maret         |                     | 1934 Bruson          | 27.09.67 |
| Norbert May              |                     | 1948 Sarreyer        | 25.12.65 |
| Pierre-André Reichenbach |                     | 1936 Verbier-Station | 19.08.41 |
| Eric Sarrasin            | Chalet du Tour Noir | 1944 La Fouly        | 31.12.62 |
| Dominique Vaudan         | Chalet Sovereu      | 1936 Verbier-Station |          |

L'assemblée accepte ces radiations. Une lettre recommandée leur sera envoyée pour les informer de cette décision. Le président se chargera de récupérer les clés qui leur auraient été louées.

### **13. Propositions individuelles et divers**

Le Président informe l'assemblée qu'un coffre devra être acheté dans le courant de l'année afin d'y placer les armes de la société. Suite à la tentative de cambriolage des cibleries, il a pris toutes ces armes à son domicile mais il ne s'agit que d'une solution provisoire.

Le règlement des maîtrises cantonales en campagne a été modifié.

A part la participation au tir cantonal valaisan par la société, il informe les membres qu'ils peuvent lui demander les feuilles d'inscription pour les autres tirs cantonaux.

Les résultats du tir nocturne sont donnés par Georgy May.

Suite à une erreur du Secrétaire, il est donné lecture du résultat du tir de clôture PC et le prix est remis à René Crettex. Les membres qui le désirent peuvent avoir une copie de cette feuille qui ne figure pas dans le palmares.

Reto Crettex informe les membres des divers concours PAC qui peuvent encore être tirés.

Le Président mène la discussion qui aboutit à la composition du comité du tir de la Fédération. Les personnes suivantes en font partie :

Hilaire Besse, Maurice Besse, J.-Ph. Christinat, Bernard Corthay, Georgy May, Nicolas Meichtry, Pascal Michaud.

Ils se détermineront eux-mêmes quant à la composition de leur comité.

### **14. Clôture de l'Assemblée**

Le Président clôt l'assemblée à 2145 h.

Le Président :

Le Secrétaire :

H. Besse

J.-Ph. Christinat

Annexes : Feuilles du contrôle des présences  
Rapport du Président  
Résumé de l'exercice écoulé  
Rapport des vérificateurs des comptes

# **SOCIETE DE TIR "LE PLEUREUR"**

**Protocole de l'AG du 1er mars 1991**

## **Rapport du Président**

Je remercie tous les membres présents à cette assemblée générale. Je remercie également tous les membres du comité de leur travail et de leur excellente collaboration.

Mes remerciements vont aussi aux concierges du stand et à tous les membres qui se sont dévoués pour la réussite des tirs.

Un merci spécial aux moniteurs JT pour la parfaite organisation et la réussite de leurs cours qui ont vu 8 jeunes au 300 m et 6 au pistolet s'initier au plaisir du tir.

Je me permets de relever quelques résultats qui nous font plaisir :  
Robert Besse : tir obligatoire 300 m : 103 pts, campagne 50 m : 83 pts  
P.-Yves Besse : CCI 187 pts (meilleur résultat cantonal : 188 pts)

Au CSG 300 m, 1 groupe passe le cap du 2ème tour, malheureusement lors de la finale, les résultats n'étaient pas ceux espérés soit 421 pts. Lors du 2ème tour de la finale, après un peu de repos et beaucoup de rouge, 454 pts mais tout était hélas dit.

Au Fass, le parcours a débuté par 694 pts à la finale cantonale ce qui les propulsa en demi-finale. Celle-ci se déroule bien : 71-69-71-68-71 = 350 pts. attente ensuite nerveusement difficile mais Bagnes est qualifié pour la finale. Joies et craintes se lisent sur les visages. Explosion de joie : 345 pts. Pour la première fois, 1 groupe Fass obtient la médaille de bronze en finale. Mais les voilà embarqués à la confrontation intercantonale. Le tirage au sort ne nous est pas trop favorable et nous tombons sur des groupes inconnus. L'un d'eux sera d'ailleurs champion suisse. Mais nous nous sommes bien battus.

A 50 m. les choses se sont passées à peu près de la même façon et nous avons été éliminés assez rapidement.

A la finale du championnat de la Fédération, Pascal Michaud obtient une très belle 6ème place à 50 m, Daniel Bessard obtient une médaille d'argent au Fass, P.-Yves Besse au mousqueton une de bronze et Bernard Corthay le 5ème rang.

Lors du tir fédéral de Winterthur, de bons résultats ont également été obtenus :

Bernard Corthay : 542 pts à la maîtrise et un 38ème rang suisse

P.-Yves Besse : 524 pts alors que serge Bolletti réussissait avec 256 pts.

A 50 m, 539 pts pour Robert Besse et 523 pts à nouveau pour Serge.

Je prie de m'excuser de ne pas citer ici tous les autres bons résultats que j'ai malheureusement oubliés.

Mes félicitations vont aussi à tous les tireurs qui se sont battus pour améliorer leurs performances.

Au nom de la Société et en mon nom personnel, je tiens à remercier tout particulièrement Jean-Marie Michellod et sa mère Céline pour le magnifique challenge qu'ils nous ont offert. Nous ferons graver sur le plateau les rois du tir de chaque discipline et ce sur 10 ans et ce challenge restera exposé au stand.

Je veux également remercier Jean-François Marte de la Maison du Chasseur à Martigny pour le parrainage qui nous a permis d'acheter les pulls dont j'ai le plaisir, au nom de la Société, de t'en remettre un.

Les pulls et les montres seront mis en vente après l'assemblée au prix de fr. 40.-- le pull et fr. 50.-- la montre.

Dans les divers, je vous informe que le règlement des challenges a été modifié et qu'une feuille de modifications vous sera envoyée en même temps que les cotisations. Les conditions pour obtenir la médaille de maîtrise cantonale ayant été modifiées, je vous lis ci-après le nouveau règlement.

Pour conclure, je tiens à remercier tous ceux qui m'ont aidé durant cette année écoulée et je vous souhaite à tous encore plus de satisfactions lors de la saison qui va débiter.

Merci de votre attention.